FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS

APEF Paris Ouest

Votre référent : Pascal COUSTENOBLE

Adresse : 9 rue felix faure 75015 Paris

Tél : 01 45 77 45 77

Email : parisouest@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée : SAP497886440
Structure agréée: SAP497886440
Structure autorisée : SAP497886440

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h - 13h / 14h - 18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

Transports
Métro ligne 8 station Lourmel et Boucicaut
Tram T3a - Balard
Bus 42 - Lecourbe Vasco de Gama

Accès PMR : Oui

Organigramme
Gérant : Guillaume RICHARD
Responsables d'agence (Délégués qualité) : Pascal COUSTENOBLE
Responsable de secteur : Jessica DEVIC, Reine BELA
Assistante d'agence: Alice MONNIER
Intervenants à domicile

Autorités administratives :

DDETS : 35 rue de la Gare CS 60003, 75144 PARIS, France
ARS : ARS Ile-de-France, Immeuble "Le Curve" - 13 rue du Landy - 93200 Saint-Denis
CD : Conseil de Paris, Hôtel de Ville, 75196 Paris

Zone d'intervention :

Paris 15ème, Paris 16ème

Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Informations complémentaires

✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du département (annexée à cette présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent.
✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3133 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU 01/09/2026

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *

APEF PARIS OUEST

	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	29,36 €	32,30 €	16,15 €
Bien-être	31,18 €	34,30 €	17,15 €
Evasion	32,09 €	35,30 €	17,65 €
Ponctuel	39,09 €	43,00 €	21,50 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	31,18 €	34,30 €	17,15 €
Aide + Accompagnements ponctuel	37,27 €	41,00 €	20,50 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Garde d'enfants + 3 ans	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,00 €	33,00 €	16,50 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	46,36 €	51,00 €	25,50 €
JARDINAGE			
Régulier	42,50 €	51,00 €	25,50 €
Ponctuel	46,67 €	56,00 €	28,00 €

Autres prestations :	TTC	HT		TTC	HT
Démarches administratives	44,00 €	40,00 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	29,90 €	24,92 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	44,00 €	40,00 €	Présence et vigilance à domicile	44,00 €	36,67 €

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.
(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires : 2,00€TTC par heure (Taux de TVA associé à la prestation)

DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, …)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Entretenir les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ….)	X	X
Faire les lits et changer les draps	X	X
Ranger et organiser les pièces	X	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Effectuer des travaux simples de couture	X	X
Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, …)	X	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Assister la prise des repas		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
ACTVITES ET SORTIES		
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
Aider aux tâches administrative	X	X
Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux,massage des mains et des pieds) ***	X	X

** Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.*

*** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.*

**** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.*

Garde d'enfants *

	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

* 3 enfants maxumum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

*** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

Jardinage / Bricolage

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage …)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, …
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée,)

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1er septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit **d'entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

TARIFS APPLICABLES AU 1er Septembre 2026

“ TARIFS ASSISTANCE ET FINANCES ”

MODE PRESTATAIRE *

APEF PARIS OUEST

		TARIFS HORAIRES		
		HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt**
CONSEIL DÉPARTEMENTAL				
APA **Allocation personnalisée d'autonomie**	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. -Avoir 60 ans et plus -Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. -Résider régulièrement en France	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 70% et 100%. Il comprend le tarif APA (% notifié par le Conseil Départemental sur 25€ TTC)			
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est comprise entre 70% et 100%. □ Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la **prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 70%.** Il comprend le tarif APA (% reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 25€ TTC) + 6€ TTC	29,38 €	31,00 €	
	Ce tarif s'applique aux prestations effectuées entre 18h et 21h, les soirs de semaine. Ce tarif s'applique pour les prestations effectuées les samedis, dimanches et jours feriés. Ce tarif s'applique aux bénéficiaires d'une prise en charge inférieure à 70% Ce tarif comprend le tarif APA (%reste à charge notifié par le Conseil Départemental sur 25€ TTC) + 2,00€ TTC	23,70 €	27,00 €	
Tarif Assistance aux personnes âgées - HORS PRISE EN CHARGE		32,70 €	34,50 €	17,00 €
PCH **Prestation de compensation du handicap**	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. -Avoir de 20 à 60 ans -Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités -Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (25€ TTC)	23,70 €	25,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux prestations effectuées entre 18h et 21h, les soirs de semaine. Ce tarif s'applique pour les prestations effectuées les samedis, dimanches et jours feriés. Ce tarif s'applique aux bénéficiaires d'une prise en charge handicap Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (25€ TTC)+2,00€ TTC	23,70 €	27,00 €	
Tarif Assistance aux personnes en situation de handicap - HORS PRISE EN CHARGE		32,70 €	34,50 €	17,25 €
CAISSES DE RETRAITE				
ARDH **L'aide au retour à domicile après hospitalisation**	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓Ne pas relever de soins palliatifs	27,27 €	30,00 €	50% du reste à charge de votre facture
OSCAR **Offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite**	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	27,27 €	30,00 €	

Frais kilométriques dans la cadre des prestations :1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

TARIFS APPLICABLES AU 01/09/2026

TARIFS APEF PRO*

APEF PARIS OUEST

	TARIFS HORAIRES	
	HT	TTC
ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux	30,00 €	36,00 €
Nettoyage de surfaces vitrées	37,50 €	45,00 €
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS		
Jardinage	46,67 €	56,00 €
Bricolage	46,67 €	56,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 60€ /an (50€ HT/an)

(*) Majoration de 25% des heures de nuit (22h - 7H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.
Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE *MODE MANDATAIRE*

Assistant de Vie A	Assistant de Vie B	Assistant de Vie C

APEF PARIS OUEST Tarifs (1) applicables au 01/09/2026

TARIFS JOUR

Assistant de Vie	A		B		C	
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois	Moins de 60h par mois	A partir de 60h par mois
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et	34,39€	33,19€	35,92€	34,72€	37,96€	36,76€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	**17,20€**	**16,60€**	**17,96€**	**17,36€**	**18,98€**	**18,38€**
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	21,19€	21,19€	21,52€	21,52€	22,36€	22,36€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	11,00€	10,00€	12,00€	11,00€	13,00€	12,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,20€	2,00€	2,40€	2,20€	2,60€	2,40€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h

Exemple de tarifs pour une nuit *(incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion*	220,80€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	110,40€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)
Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le partiulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI
(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombres d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.
(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :
Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%
Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%
Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%
Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%
Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %
Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.
Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.
Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré.

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourtont être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

Modes de paiement: Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impots de 50% des sommes dépensés selon

SARL CASADOM au capital de 7 500 € - Immatriculée au RCS de Paris - Siret 49788644000039 - Siège social : 40 rue desaix 75015 Paris
Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise